

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue à sa salle du conseil, le **vendredi 28 novembre 2025, à 15 h**, et à laquelle sont présents :

Monsieur le préfet Daniel Plouffe, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecœur, messieurs les maires Simon Lacoste de Saint-Amable, Mario Lemay de Sainte-Julie, Martin Damphousse de Varennes, et madame la mairesse Katherine L'Heureux de Verchères, formant quorum.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, et M^e Maude Poirier, directrice, Service juridique.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Le conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2025-11-397 1.2 Ordre du jour

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Simon Lacoste, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 8.22 « Comité sur la main-d'œuvre »;

Et en modifiant le point suivant : 8.4 « Comité Réseau Accès PME – Nomination »;

L'ordre du jour ainsi modifié se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Ordre du jour – Adoption
 - 1.3 Élection au poste de préfet
 - 1.4 Poste de préfet suppléant – Nomination
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
3. ENVIRONNEMENT
4. GESTION DES COURS D'EAU
5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
7. SÉCURITÉ INCENDIE
8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
 - 8.1 Comité ressources humaines – Nomination
 - 8.2 Comité sur l'immigration – Nomination
 - 8.3 Comité Fonds régions et ruralité – Volet 1 – Nomination
 - 8.4 Comité Réseau Accès PME – Nomination
 - 8.5 Comité de développement durable – Nomination
 - 8.6 Comité de gestion des matières résiduelles – Nomination
 - 8.7 Comité de gestion des cours d'eau – Nomination
 - 8.8 Comité consultatif agricole – Nomination
 - 8.9 PRMHNN – Nomination
 - 8.10 Bureau de délégués – Nomination
 - 8.11 Comité sécurité incendie – Nomination
 - 8.12 Comité conjoint de communication – Nomination
 - 8.13 Comité d'investissement commun – Nomination
 - 8.14 Corporation d'initiatives environnementales de Marguerite-D'Youville – Nomination
 - 8.15 Régie de police Richelieu-Saint-Laurent – Comité exécutif – Nomination
 - 8.16 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud – Nomination
 - 8.17 Communauté métropolitaine de Montréal – Conseil d'administration – Nomination
 - 8.18 Office régional d'habitation – Nomination
 - 8.19 Table régionale d'habitation de Marguerite-D'Youville – Nomination
 - 8.20 Comité consultatif régional de la Montérégie-Est sur les places en services de garde – Nomination
 - 8.21 EXO – Nomination
 - 8.22 Comité sur la main-d'œuvre – Nomination
9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 9.1 Signature des effets bancaires – Nomination
 - 9.2 Mise à jour du fichier des autorités publiques – Autorisation
10. INFORMATION
11. CLÔTURE
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.3 Élection au poste de préfet

Monsieur Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025, le poste de préfet est vacant. Conformément à l'article 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), ils doivent élire un nouveau préfet.

Il informe également les membres du conseil du processus de mise en candidature et de vote qui suivront.

Monsieur Berthiaume invite les mairesses et maires à procéder à la mise en candidature pour le poste de préfet.

La candidature de M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, est proposée par M. Mario Lemay et appuyée par M. Martin Damphousse.

Après avoir laissé un temps nécessaire afin de recevoir d'autres candidatures, M. Berthiaume ferme la période de mise en candidature.

À la suite de l'unique mise en candidature de M. Daniel Plouffe, qui accepte de se porter candidat, M. Berthiaume le déclare élu par acclamation à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté.

Après avoir procédé au décompte des bulletins de vote, M. Berthiaume annonce officiellement le résultat du vote et proclame le préfet élu.

Monsieur Berthiaume procède à l'assermentation de M. Daniel Plouffe.

Assermentation du préfet

Je, Daniel Plouffe, jure que j'exercerai les fonctions de préfet de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, conformément à la Loi, avec honneur et dignité.

Daniel Plouffe, préfet

ASSERMENTÉ devant moi à Verchères,
le 28 novembre 2025

Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Le préfet étant dûment élu, ce dernier préside la séance.

2025-11-398 1.4 Poste de préfet suppléant

ATTENDU l'élection de M. Daniel Plouffe au poste de préfet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de voir à la nomination d'un préfet suppléant, à la suite de cette nouvelle élection;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire, mairesse de la Ville de Contrecoeur, au poste de préfète suppléante.

ADOPTÉE

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nil.

3. ENVIRONNEMENT

Nil.

4. GESTION DES COURS D'EAU

Nil.

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nil.

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil.

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Nil.

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

2025-11-399

8.1 Comité ressources humaines

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), de procéder à la nomination d'un élu au sein du comité ressources humaines de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe pour siéger au comité ressources humaines de la MRC.

ADOPTÉE

2025-11-400

8.2 Comité sur l'immigration

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024-03-068 créant le comité sur l'immigration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), de procéder à la nomination d'une présidente dudit comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le préfet siège d'office audit comité;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire, mairesse de la Ville de Contrecoeur, à titre de présidente du comité sur l'immigration de la Municipalité régionale de comté;

QUE le préfet siège d'office audit comité à titre de membre à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

2025-11-401

8.3 Comité Fonds régions et ruralité – Volet 1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un représentant au sein des comités en lien avec le Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe à titre de représentant au sein des comités en lien avec le Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

2025-11-402 8.4 Comité Réseau Accès PME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), de procéder à la nomination de deux élus au sein du comité Réseau Accès PME;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Mario Lemay et M. Martin Damphousse à titre de membres du comité Réseau Accès PME.

ADOPTÉE

2025-11-403 8.5 Comité de développement durable

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), de procéder à la nomination de deux élus au sein de son comité de développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Mme Katherine L'Heureux
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire et M. Simon Lacoste, à titre de membres du comité de développement durable.

ADOPTÉE

2025-11-404 8.6 Comité de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Simon Lacoste, Mme Maud Allaire et Mme Katherine L'Heureux, à titre de membres du comité de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2025-11-405 8.7 Comité de gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de gestion des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Simon Lacoste, Mme Katherine L'Heureux et M. Mario Lemay, à titre de membres du comité de gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

2025-11-406

8.8 Comité consultatif agricole

ATTENDU le *Règlement numéro 94 créant le comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville*,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de certains de ses représentants au sein dudit comité consultatif agricole;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Simon Lacoste, à titre de président, ainsi que Mme Katherine L'Heureux et M. Daniel Plouffe, à titre de membres du comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

2025-11-407

8.9 PRMHNN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), de procéder à la nomination d'un élu au sein de son comité PRMHNN;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Katherine L'Heureux, à titre de membre du comité PRMHNN.

ADOPTÉE

2025-11-408

8.10 Bureau des délégués

ATTENDU le premier alinéa de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, stipulant que le préfet est, à titre d'office, un des délégués du Bureau des délégués;

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, précisant que le conseil doit nommer, à chaque séance du mois de novembre, les deux autres membres du Bureau des délégués;

ATTENDU l'article 131 du *Code municipal du Québec* stipulant que le conseil peut nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder maintenant à la nomination des membres du Bureau des délégués;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER, pour l'année 2026, à titre de membres du Bureau des délégués, M. Daniel Plouffe, préfet, M. Simon Lacoste et Mme Katherine L'Heureux;

DE NOMMER M. Mario Lemay, à titre de substitut de M. Daniel Plouffe, M. Martin Damphousse, à titre de substitut de M. Simon Lacoste, et Mme Maud Allaire, à titre de substitut de Mme Katherine L'Heureux, advenant l'impossibilité de siéger d'un des délégués ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2025-11-409 8.11 Comité de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Mario Lemay, M. Martin Damphousse et Mme Katherine L'Heureux, à titre de membres du comité de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2025-11-410 8.12 Comité conjoint de communication

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de deux élus au sein de son comité conjoint de communication avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Simon Lacoste ainsi que Mme Katherine L'Heureux, à titre de membres du comité conjoint de communication des Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

2025-11-411 8.13 Comité d'investissement commun

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus pour siéger au sein de son comité d'investissement commun;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse et M. Mario Lemay à titre de membres du comité d'investissement commun de la MRC;

DE NOMMER Mme Katherine L'Heureux à titre de substitut de M. Martin Damphousse et de M. Mario Lemay, advenant l'impossibilité de siéger d'un des délégués.

ADOPTÉE

2025-11-412 8.14 Comité d'initiatives environnementales de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de deux élus au sein de son comité d'initiatives environnementales de Marguerite-D'Youville;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire ainsi que M. Simon Lacoste, à titre de membres du comité d'initiatives environnementales de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

2025-11-413

8.15 Régie de police Richelieu-Saint-Laurent – Conseil exécutif

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RSL) est formé de sept membres et que trois d'entre eux doivent être désignés parmi les municipalités signataires membres de la Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT que les préfets des MRC membres de la RSL sont membres d'office dudit comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination des membres délégués au comité exécutif de la RSL;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Mario Lemay, maire de la ville de Sainte-Julie, M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes pour les années 2026-2027, Mme Katherine L'heureux, mairesse de la Municipalité de Verchères pour les années 2028-2029, à titre de membres délégués au comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RECOMMANDER la nomination de M. Mario Lemay, à titre de vice-président du comité exécutif;

D'ACHEMINER une copie de la présente au secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2025-11-414

8.16 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)

ATTENDU l'article 23 du Règlement intérieur général de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.;

ATTENDU l'article 3.1 de la convention unanime des actionnaires de la SÉMECS qui prévoit qui peut être membre du conseil d'administration de ladite société d'économie mixte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté doit désigner deux administrateurs de la SÉMECS, soit le préfet ou le préfet suppléant et un maire d'une municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire, préfète suppléante et mairesse de la Ville de Contrecoeur, et M. Simon Lacoste, maire de la Ville de Saint-Amable, administrateurs au sein de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

ADOPTÉE

2025-11-415 8.17 Communauté métropolitaine de Montréal – Conseil d'administration

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville doit, en vertu du paragraphe 3^o de l'article 11 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01), désigner parmi ses membres un élu pour siéger au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse comme membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'ACHEMINER une copie de la présente au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal et à la direction générale de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et ce, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01).

ADOPTÉE

2025-11-416 8.18 Office régional d'habitation

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville doit, en vertu des lettres patentes constituant l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville (Offfce), désigner cinq membres pour siéger au conseil d'administration de l'Office;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Katherine L'Heureux, mairesse de la Municipalité de Verchères, M. Simon Lacoste, maire de la Ville de Saint-Amable, Mme Brigitte Collin et Mme Anne Juneau comme membres du conseil d'administration de de l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de nommer Mme Katherine L'Heureux à titre de présidente;

D'ACHEMINER une copie de la présente au conseil d'administration de l'Office.

ADOPTÉE

2025-11-417 8.19 Table régionale d'habitation de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un élu pour siéger au sein de la Table régionale d'habitation de Marguerite-D'Youville;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Martin Damphousse

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Katherine L'Heureux pour siéger au sein de la Table régionale d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

2025-11-418 8.20 Comité consultatif régional de la Montérégie-Est sur les places en services de garde

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité consultatif régional de la Montérégie-Est sur les places en services de garde;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Simon Lacoste à titre de membre du comité consultatif régional de la Montérégie-Est sur les places en services de garde.

ADOPTÉE

2025-11-419 8.21 EXO

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration d'EXO est formé de quinze membres, soit huit membres choisis parmi les élus municipaux et sept membres indépendants représentant la société civile;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales des couronnes nord et sud désignent les huit membres élus, provenant à parts égales de chacune des couronnes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de recommander à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud la nomination de M. Mario Lemay à titre de membre du conseil d'administration d'EXO;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Damphousse
APPUYÉ par M. Simon Lacoste

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RECOMMANDER à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) la nomination de M. Mario Lemay à titre de membre du conseil d'administration d'EXO;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la direction générale de la TPÉCS.

ADOPTÉE

2025-11-420 8.22 Comité sur la main-d'œuvre

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un élu au sein de son comité de main-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire à titre de membre et présidente et M. Daniel Plouffe à titre de membre du comité sur la main-d'œuvre.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2025-11-421 9.1 Signature des effets bancaires

Sur une proposition de M. Martin Damphousse, appuyée par Mme Katherine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité;

DE NOMMER, à titre de signataires des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté, M. Daniel Plouffe, préfet et maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, et Mme Maud Allaire, préfète suppléante et mairesse de la Ville de Contrecoeur, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Berthiaume.

ADOPTÉE

2025-11-422 9.2 Mise à jour du fichier des autorités publiques

CONSIDÉRANT l'existence du fichier des autorités publiques qui consiste en un fichier central regroupant de l'information sur les organismes et les personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) fait partie des organismes publics identifiés au fichier des autorités publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les informations contenues au fichier des autorités publiques relativement aux administrateurs de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lacoste
APPUYÉ par Mme Katherine L'Heureux

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER M^e Maude Poirier, directrice du Service juridique, à formuler une demande visant la mise à jour des renseignements relatifs aux administrateurs de la Municipalité régionale de comté au fichier des autorités publiques.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

Nil.

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Aucun membre du public n'est présent.

2025-11-423 11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de M. Martin Damphousse, appuyée par Mme Katherine L'Heureux, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2025-11-397 à 2025-11-423 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Daniel Plouffe
Préfet

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
greffier-trésorier